



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 11 mai 2018

Convocation des conseillers :
le 11 mai 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 18 mai 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Christian Weis, Conseiller

Le Conseil Communal;

**Objet : 9.1.1. Taxe Chiens - Relevé et rôle principal 2017;
décision**

Vu le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2017 au montant de € 79.550,00;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide
à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2017 au montant de € 79.550,00.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 01.06.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre